



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2010-36

ARRÊTÉ DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

VU l'article L.221-19 du code du travail,

VU la demande formulée par LA HALLE AUX CHAUSSURES sollicitant l'autorisation d'ouvrir le Magasin sis Route d'Héricy, parc d'Activité de la Varenne à Vulaines-sur-Seine et d'employer le personnel le dimanche 04 juillet 2010 (*pour les soldes d'été*), aux heures habituelles d'ouverture et de fermeture du magasin,

CONSIDERANT que deux dérogations auront été accordées sur l'année 2010 à ce magasin,

ARRETE

ARTICLE PREMIER LA HALLE AUX CHAUSSURES est autorisée, à titre dérogatoire, d'ouvrir le magasin sis Route d'Héricy, parc d'activité de la Varenne à Vulaines-sur-Seine et d'employer le personnel le dimanche 04 juillet 2010 (*pour les soldes d'été*), aux heures habituelles d'ouverture et de fermeture du magasin.

ARTICLE 2 La présente dérogation est accordée à l'ensemble des établissements pratiquant la même activité commerciale sur le territoire de la commune.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau,

Pour information :

- Affiché en mairie,
- Notifié au demandeur.

Fait à Vulaines-sur-Seine le 7 juin 2010
Le Maire,
acquéreur et bonnier



PUBLIE 17 JUIN 2010

SP.FBL
08.06.10